



Bund gegen Anpassung

L'Union contre le Conformisme

Postfach 254 D-79002 Freiburg

www.bund-gegen-anpassung.com
Bund-gegen-Anpassung@gmx.net

Au Ministre de l'Intérieur
M. Gérard Darmanin
Place Beauvau

F-75800 Paris Cedex 08

Freiburg, le 14 juillet 2020

Fin immédiate des poursuites pénales initiées contre Etienne Chouard !

Monsieur le Ministre,

C'est avec la plus grande inquiétude que nous venons d'apprendre que, au début de ce mois, vos services de police ont convoqué Monsieur Etienne Chouard au siège de la police judiciaire à Paris pour être interrogé au sujet ahurissant de « contestation de crime contre l'humanité ».

Or, ce chef d'inculpation n'est pas seulement dépourvu du moindre indice dans les faits, mais depuis plus d'un an M. Chouard est exposé, comme vous le savez, à une campagne médiatique visant à le calomnier comme un personnage niant le crime historique le plus connu commis par le régime hitlérien.

C'est pourquoi nous sommes profondément inquiétés par cette convocation qui donne lieu au soupçon que la police prête son assistance à une tentative, dans ce cas apparemment de la part de la LICRA, de noircir et réduire au silence un personnage largement admiré en France et au-delà de ses frontières pour son engagement aussi compétent que courageux en faveur de l'instauration du référendum d'initiative populaire (RIC) dans la constitution de la Ve République, c'est à dire pour une revendication essentiellement démocratique qui est partagée par une grande partie du peuple français.

Or, c'est en réalité la réputation internationale de la France même, le berceau historique des droits de l'homme, qui est assombrie si, d'une part, après que sa police a éborgné ou autrement cruellement mutilé des douzaines de citoyens participant au mouvement des Gilets jaunes par des armes de guerre internationalement condamnées, *pas dans un seul* des trente-six cas dans lesquels le Défenseur des droits a adressé à votre gouvernement des demandes circonstanciées d'engager des poursuites disciplinaires contre les agents coupables de très graves manquements à la déontologie « n'a été suivi d'effet » (*cf.* son rapport annuel soumis le 8 juin courant) et si, d'autre part, un représentant de premier plan du même mouvement civique serait effectivement poursuivi par les autorités de l'Etat pour un « délit de pensée » inventé et orwellien.

Nous vous demandons donc de prendre les mesures nécessaires pour prévenir que de telles poursuites infondées et violant le droit fondamental de la libre parole ne se produisent contre Etienne Chouard.

Nous suivrons l'évolution de cette affaire avec vigilance et ferons tout notre possible pour en informer le public allemand.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.